

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Bernard et Mme Marie-Odette Dura par le bureau d'architecture Lorianne Maret pour l'assainissement d'une grange sans changement d'affectation, avec démontage et remontage sur la parcelle n° 18182, folio n° 94, zone V1, à Villette, coord. 2582456/1103540 (Projet selon art. 3 et 30 LC)

M. Henry Hoek par le bureau Arp Architectes SA pour l'agrandissement d'un balcon en façade Ouest et la modification d'ouvertures sur la parcelle n° 4249, folio n° 143, zone T3, La Prétaire à Verbier, coord. 2583818/1106004

Mme Isabelle Coquoz pour la rénovation d'un mayen avec création d'ouvertures en façades sur la parcelle n° 35020, folio n° 83, zone Mayen, à Plamproz, coord. 2588890/1098219

Mme Sibylle Pastre par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la création de 2 fenêtres en façade Sud sur la parcelle n° 1527, folio no 4, zone T4, lieu-dit Vella d'en Haut à Verbier, coord. 2583300/1105300

M. Jean-Marc Heynderickx par le bureau d'architecture Sophie Bruchez pour la modification d'un chalet (dossier de régularisation) sur la parcelle n° 2163, folio n° 6 (134), zone Mayen, lieu-dit Plan Varouet à Verbier, coord. 2582200/1105800

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.